

Décentraliser l'Inventaire ?

Qu'est ce que l'Inventaire ?

Un service opérationnel, constitué de personnels de recherche, de documentalistes, et de photographes ; au sein des services déconcentrés du ministère de la Culture, chargé de recenser, étudier et faire connaître le Patrimoine. Créé il y a quarantaine d'années, il vise au recensement systématique du patrimoine du territoire national, selon un rythme d'avancement conditionné par les moyens mis en œuvre, notamment par le soutien financier apporté par les collectivités territoriales par le biais de conventions

A quoi sert l'Inventaire ?

Constitué d'une documentation normalisée sur l'ensemble du champ patrimonial, l'Inventaire est à la fois une base pour la recherche et un outil de gestion pour la définition et l'alimentation des politiques patrimoniales que sont la protection au titre des monuments historiques, la gestion de la contrainte patrimoniale dans les documents d'urbanisme et les politiques urbaines, mais aussi les projets de développement locaux ou la valorisation du cadre de vie, le tourisme et les projets culturels territoriaux.

L'Inventaire du patrimoine rassemble la connaissance du patrimoine qui doit être le premier maillon de la chaîne patrimoniale, qui va du recensement à la valorisation en passant par la protection et la restauration.

Que va-t-on décentraliser ?

Au total, ce ne sont guère que 265 agents qui seront transférés (entre 10 et 15% des effectifs des DRAC environ) ainsi que la documentation et les outils de travail.

Qu'est ce que les collectivités y gagneront ?

Aucune fonction régaliennne n'étant attachée aux missions de l'Inventaire, cette décentralisation n'infléchira en rien le rôle décisionnel des collectivités dans la chaîne patrimoniale.

Par contre, détaché des autres maillons de cette chaîne, l'Inventaire perdra sans doute une bonne part du rôle qu'il pouvait y jouer. La politique du ministère de la Culture qui tendait depuis une bonne dizaine d'années, à favoriser des politiques transversales commençait à porter ses fruits : implication dans les projets territoriaux, coordination d'études pluridisciplinaires, implication dans la valorisation des villes d'Art et d'Histoire, des jardins historiques, du patrimoine technique et industriel...

Outil de connaissance, l'Inventaire ne sera véritablement utile qu'au sein de services patrimoniaux constitués, qui sont loin d'être la majorité, ni même la priorité des collectivités confrontées à des charges nouvelles. Mais les services patrimoniaux des DRAC seront amputés d'une documentation complémentaire indispensable à l'existence d'une chaîne patrimoniale complète au sein des services de l'Etat qui pourrait faire défaut à terme dans le cadre de leur réforme en profondeur annoncée. Ceci, tant du point de vue des dossiers nouvellement constitués que des documents iconographiques et des bases de données existantes.

Il n'y a pas beaucoup de sens à couper le service ressource en matière de connaissance du patrimoine de ceux en charge des missions d'aménagement et de gestion de l'urbanisme et du territoire.

Qu'est ce que la communauté nationale y perdra ?

Au risque de paraître grandiloquent, le glissement de la notion de patrimoine national vers celui de patrimoine, voire identité, régional n'est pas innocent : le patrimoine participe des valeurs communes fondatrices de l'identité nationale. Le risque de dérive, dans une époque de repli identitaire, est réel.

L'idée d'aménagement du territoire, où l'Etat peut compenser les inégalités de moyens ou de besoins risque de s'estomper. Que se passera t-il si une collectivité ne peut ou ne veut investir pour son patrimoine ? L'Etat doit-il se priver d'une approche globale du patrimoine à l'échelle du territoire ?

Paris, le 20 janvier 2004